



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

du 28 mars 2022

Un Comité Technique Ministériel a été réuni le mardi 28 mars 2022 à partir de 14h30 à Balard, sous la présidence de Madame Isabelle SAURAT, Secrétaire Générale pour l'Administration.

Ce CTM comportait 11 points à l'ordre du jour dont 2 points de communication n'appelant pas de vote des représentants des personnels.

Les points V à X ont fait l'objet de **Votes contre** de la part de **Force Ouvrière** .

En effet, ces points concernaient la mise en place des nouvelles instances découlant de la Loi de Transformation de la Fonction Publique que **FO** a combattue. **FO** a rappelé son opposition farouche à la suppression des CHSCT, à la fusion des CAP « administratives » et « techniques » et à l'exclusion des dossiers d'avancement des CAP.

La déclaration liminaire **Force Ouvrière** est jointe à ce compte rendu.

Avant d'entamer l'ordre du jour, l'administration a apporté quelques réponses aux interpellations de **FO** :

- Un rappel sera fait aux employeurs afin que l'accord sur le télétravail soit respecté.

- Un groupe de travail avec les Organisations Syndicales sera mis en place par la DRH/DGA afin de traduire les effets de l'accord sur la convention collective de la métallurgie (signée par **FO**).

- Au sujet de la prime de rendement à 17% pour les ouvriers de l'Etat, le DRH-MD a rappelé que cette mesure ne devait donner lieu à aucune interprétation de la part des employeurs et qu'elle devait se traduire par une augmentation de 1% de la prime de rendement pour **TOUS** les ouvriers de l'Etat.

- En ce qui concerne l'indemnité de difficulté d'accès pour les apprentis sur les sites de l'île Longue et Lanvéoc-Poulmic, le DRH-MD a assuré s'en préoccuper. La modification du décret pourrait prendre du temps, il conviendrait peut-être d'agir sur leur « gratification ».



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com



- Le DRH-MD n'a pas fermé la porte à une revalorisation des prises en charge des frais de déplacement et de déménagement pour les Personnels Civils.
- En ce qui concerne les problèmes liés au logement et le programme CEGELOG, le DRH-MD s'est engagé une nouvelle fois à ce qu'une réunion soit organisée avec les organisations syndicales.

■ Point I : décret relatif à l'attribution de l'ASCAA

A la suite d'un référé ayant donné raison à un agent exposé à l'amiante lorsqu'il était ouvrier de l'Etat avant de travailler sous un autre statut dans un autre secteur, le MINARM a étendu le périmètre du bénéfice de l'ASCAA.

Votes :
Pour : FO – CFDT
Contre : 0
Abstention : CGT – UNSA

■ Point II : projet d'instruction portant organisation de la médiation au profit du Personnel Civil des Armées

Afin de prévenir les conflits entre agents, qui créent un malaise profond dans un service et se soldent trop souvent par la mutation d'une des parties, l'administration met en place une médiation sous la responsabilité de l'Inspection du Personnel Civil.

L'Inspectrice du Personnel Civil sera accompagnée dans sa mission par une dizaine de médiateurs occasionnels formés pour l'occasion.

FO a interrogé la Secrétaire Générale pour l'Administration sur la façon dont les médiateurs vont pouvoir exercer leur rôle et, dès lors qu'il s'agira d'une tâche supplémentaire à exercer, comment cette fonction sera valorisée dans leur évaluation professionnelle ?

Par ailleurs, sachant que les services RH sont déjà très chargés, n'est-ce pas en

rajouter un peu trop en matière de charge de travail pour les agents susceptibles de soutenir les médiateurs ?

Votes :
Pour : 0
Contre : CGT
Abstention : FO – UNSA – CFDT

■ Point III : projet d'arrêté désignant les mesures de transformation

FO s'est toujours opposée aux restructurations qui impactent les Personnels Civils de notre ministère. Par ailleurs, **FO** s'est toujours refusée à faire de la cogestion. Néanmoins, dès lors que des restructurations sont décidées par l'administration, il est nécessaire d'accompagner au mieux les agents qui en sont victimes. On peut s'étonner de ce nouveau texte alors qu'il avait été dit en décembre qu'il y aurait un seul arrêté par an. Le décalage entre les travaux sur les REO et les besoins en emplois conduisent à cet arrêté complémentaire.

Votes :
Pour : 0
Contre : CGT
Abstention : FO – UNSA – CFDT

■ Point de communication IV : élections professionnelles de décembre 2022

Tous les Personnels Civils du MINARM sont appelés à élire leurs représentants par vote électronique **du 1^{er} au 8 décembre 2022**.

Chaque électeur votera électroniquement **4 fois** :

- Comité Social d'Administration Ministériel (ex CTM)
- Comité Social d'Administration de Base de Défense (ex CT de BdD) ou CSA-AC (Administration Centrale)
- Comité Social d'Administration de Réseau ou Spécial (ex CTR ou CTS)
- Commission Paritaire (CAP ou CAPSO ou CCPU ou CPS ICT).

**ÉLECTIONS
 PROFESSIONNELLES**
 du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
 www.fodefense.com



COMPTES RENDUS



Actuellement des procédures de test sont en cours : vérification des candidatures, test de validation de vote...

Un test aura lieu en juin avec 10% du corps électoral sur 13 bureaux de vote. Des tests complémentaires auront lieu si nécessaire. L'administration s'appuie sur un expert indépendant.

Pour mettre en place la base de données il est impératif de récupérer des informations à partir de 16 sources. Les échanges sont protégés et seuls les éléments nécessaires sont fournis au prestataire.

Un plan de communication piloté par le SGA est en cours.

FO a demandé à ce que le vote puisse être adapté aux personnels handicapés. **FO** s'interroge sur le fait que des agents ne veulent pas communiquer de mails personnels mais ne disposent pas non plus d'un accès aisé à un poste Intradef.

Force Ouvrière a alerté sur les difficultés liées aux impératifs de sécurité Cyber qui compliqueraient les opérations de vote.

■ Point V : Comités Sociaux d'Administration (CSA)

Les Comités Sociaux d'Administration issus des élections de décembre 2022 vont donc remplacer les Comités Techniques.

L'arrêté cadre prévoit 79 **CSA** auxquels seront rattachés 364 Formations Spécialisées qui remplaceront les CHSCT.

FO a rappelé son opposition à la Loi de transformation de la Fonction Publique à l'origine de la création des **CSA** et des **FS**, qui marque la volonté gouvernementale de diminuer le nombre de représentants du personnel, élus ou désignés, ce qui a pour conséquence de dégrader le dialogue social et la défense des droits des agents.

Votes :
Pour : 0
Contre : **FO - CGT**
Abstention : UNSA – CFDT

■ Point VI : Formations spécialisées

Ce point précise la liste des **FS** « emprise » et « risque métier ». Un projet d'arrêté instaurant la liste des Formations Spécialisées bénéficiant d'une majoration du contingent annuel d'autorisation d'absence a été également présenté.

En continuité et en cohérence avec la position du point précédent (opposition aux mesures instaurées par la Loi de Transformation de la Fonction Publique, **FO a voté contre**).

Votes :
Pour : 0
Contre : **FO – CGT**
Abstention : UNSA – CFDT

■ Point VII : CAPSO

Le nombre de CAPSO se retirent avec le projet d'arrêté à 17 dont 1 CAPSO employeur Terre au CMG de Rennes (+ 750 PSO), 12 CAPSO mixtes, 3 CAPSO d'établissements de plus de 500 PSO (AIA de Bordeaux, AIA de Clermont, AIA de Cuers) et une CAPSO instituée auprès du CMG de Lyon pour des PSO du Commissariat à l'Energie Atomique.

FO s'est élevée contre cette réduction du nombre de CAPSO et demandé des moyens supplémentaires pour que les représentants aient les moyens d'assister aux pré-CAPSO et préparer correctement les réunions.

Votes :
Pour : 0
Contre : **FO – CGT**
Abstention : UNSA – CFDT

■ Point VIII : CAP

Comment ne pas bondir à l'écoute du représentant de l'administration vantant la diminution importante du nombre de CAP (soit de 44 à 4) et du nombre de représentants rendue possible par la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion et la suppression de la compétence concernant l'avancement des fonctionnaires au sein des CAPL ou CAPC ?

**ÉLECTIONS
 PROFESSIONNELLES**
 du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
 www.fodefense.com



COMPTES RENDUS



La réalité est tout autre : elle révèle la volonté de la Fonction Publique d'exclure les Organisations Syndicales de tout regard sur l'avancement des agents.

Il s'agit là de la **PIRE** des mesures issues de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique... Comment accepter que des méga CAP puissent se tenir, regroupant le traitement de dossiers individuels de fonctionnaires administratifs, techniques, sociaux et paramédicaux ? Soit 9 corps pour la catégorie A et 5 corps pour la catégorie B.

Votes :
Pour : 0
Contre : **FO** - CGT UNSA – CFDT
Abstention : 0

■ **Point IX** : CCPU des personnels contractuels

Le projet est une mise à jour de l'arrêté en vigueur incluant notamment le vote électronique.

FO s'est élevée contre le déroulement récent des CCPU où les représentants de l'administration ne sont plus en mesure de répondre correctement aux questions des représentants ni de fournir des bilans RH et de ventilation des revalorisations triennales, exceptionnelles, etc...

Pour le DRH-MD, le volet financier ne peut être traité en CCPU, à l'instar de ce qui se pratique en CAP. Or **FO** ne revendique pas de traitement individuel des agents mais bien la communication de données collectives.

Le MINARM recrute toujours plus de contractuels mais ne met pas les conditions pour traiter correctement leur situation.

Votes :
Pour : 0
Contre : **FO** - CGT UNSA – CFDT
Abstention : 0

■ **Point X** : CPS des ICT

La composition de la CPS-ICT est modifiée ainsi :

- Collège 1 (ICT) : 6 titulaires et 6 suppléants (au lieu de 3 actuellement)
- Collège 2 (TCT) : 2 titulaires et 2 suppléants (pas de changement).

FO a revendiqué que les représentants se voient communiquer des bilans RH plus complets de la situation des ICT et des TCT et un bilan de la ventilation des Augmentations Personnelles, mise en trajectoires, revalorisations exceptionnelles... Pour le DRH-MD, comme pour la CCPU, ces éléments sont à demander au niveau des employeurs et non de la CPS-ICT.

Concernant la mise en œuvre de la nouvelle Convention de la Métallurgie signée en février dernier notamment par **FO**, le DRH-MD s'est engagé à ce qu'un groupe de travail soit diligenté avec des représentants de la DGA, du SIAé et de la DMAé pour appliquer le système de classification des emplois qui va remplacer au 1^{er} janvier 2024 les coefficients et positions actuelles.

FO a dénoncé les propos de certaines Organisations Syndicales non signataires qui agitent le chiffon rouge de la régression des droits qui serait liée à la nouvelle convention.

Or, la nouvelle convention apporte de nouveaux droits aux salariés du privé, notamment au niveau de la protection sociale, elle conserve le principe de la prime d'ancienneté aux techniciens du stock et du flux et l'accord garantit le maintien de la rémunération des salariés avec le système de classification des emplois.

On pourra s'étonner dès lors qu'étant **contre** la CGT s'est tout de même **abstenue**.

Votes :
Pour : 0
Contre : **FO**
Abstention : UNSA – CFDT- CGT

**ÉLECTIONS
 PROFESSIONNELLES**
 du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
 www.fodefense.com



COMPTES RENDUS





COMPTES RENDUS

■ Point XI : communication relative à l'IFSE et au CIA (circulaire unique)

La circulaire a vocation à simplifier les règles de gestion administrative.

FO a critiqué les modalités de mise en œuvre de la clause de revoyure qui n'est pas à la hauteur de l'engagement des agents sur leur poste notamment quand ce dernier a un contenu très technique pour lequel il existe un nombre limité d'agents possédant l'expertise nécessaire.

Par ailleurs, l'évolution rapide du contenu technique peut avoir pour conséquence une évolution significative de la fiche de poste.

5/10

L'administration a répondu qu'un effort d'automatisme d'attribution de la clause de revoyure sera mise en œuvre pour l'accorder à tous les agents à partir du moment où l'employeur ne s'est pas formellement opposé à son attribution.

FO a également revendiqué dès lors qu'un agent en retour de détachement notamment occupant de nouvelles fonctions, que son dernier groupe IFSE détenu soit examiné avec attention en prenant en compte la « cotation » de son poste précédent dans la circulaire initiale et de celle en vigueur, et que la situation la plus favorable à l'agent soit retenue pour le calcul de son ticket mobilité.

CONCLUSION

Un CTM essentiellement consacré à la transposition de la Loi de Transformation de la Fonction Publique aux nouvelles instances de concertation et au vote électronique de fin d'année.

Force est de constater que rien dans ces nouvelles instances n'incite à l'optimisme quant à la qualité future du dialogue social, mais **Force Ouvrière** y prendra toute la place que les agents lui confieront lors des élections.

Plus que jamais, alors que le gouvernement a fait sauter les garde-fous et nie le rôle de contre poids des Organisations Syndicales, nous devons être au côté des Personnels Civils.

A Paris, le 28 mars 2022

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

du 28 mars 2022

Madame la Secrétaire Générale,

Ce Comité Technique Ministériel se déroule dans une période particulière à plusieurs titres.

En premier lieu en raison de la situation géopolitique, ensuite parce que nous sommes à la veille d'une élection présidentielle et enfin parce qu'en fin de cette année auront lieu les élections dans la Fonction Publique.

Si à **Force Ouvrière**, fidèle à nos principes d'indépendance, nous ne nous exprimons pas sur la politique de défense du pays, nous ne sommes pas pour autant dénués d'analyses et de réactions face à ce qu'il est convenu de considérer comme une agression de la Russie envers l'Ukraine. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un état en attaque délibérément un autre sur notre vieux continent, prenant le risque insensé de faire replonger l'Europe dans le chaos et l'horreur.

Déjà, et comme à chaque conflit, les premières victimes, les femmes et les enfants, subissent les conséquences des bombardements de l'armée russe ciblant les populations civiles. Les morts et les blessés se comptent par milliers et des millions de déplacés et de réfugiés fuient leur pays. Dès les premières heures de cette invasion, **Force Ouvrière** a dénoncé cette guerre, appelé à l'arrêt des hostilités et apporté son soutien au peuple et aux travailleurs ukrainiens et à leurs syndicats, mais aussi au peuple russe touché par les sanctions économiques internationales et la politique de répression du pouvoir en place.

Pour **Force Ouvrière**, alors que les travailleurs, chômeurs et retraités français subissent déjà les premiers effets de la crise à travers l'augmentation des prix et notamment ceux de l'énergie, il est hors de question que les plus faibles et les plus fragiles paient le prix de cette guerre quand d'autres continuent de s'enrichir. En ce qui nous concerne, alors que nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire, nous n'entendons pas taire nos revendications.

L'élection présidentielle nous donne en l'occurrence l'occasion de rappeler certaines de ces revendications face aux déclarations et programmes de certains candidats. Toujours en vertu de sa liberté et de son indépendance évoquées au début de mon propos, **Force Ouvrière** ne donnera aucune consigne de vote. Notre mission consiste à défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs, et seulement cela. Il n'y a donc aucune connotation politique dans nos propos lorsque nous réaffirmons notre attachement indéfectible à nos régimes de retraites et que nous rejetons toute idée de recul supplémentaire de l'âge légal de départ à la retraite et d'allongement de la durée de cotisations.

Nous n'accepterons pas plus demain une réforme injuste ne visant qu'à réduire le montant des pensions et les droits des salariés que nous ne l'avons acceptée hier.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

DECLARATION LIMITAIRE

Force Ouvrière rappelle également son attachement indéfectible au statut général de la Fonction Publique et aux statuts particuliers, seuls garants de l'égalité de droit des citoyens face à leur administration.

Nous revendiquons et réclamons le retrait des dispositions qui ont conduit à exclure des CAP le sujet de l'avancement des agents, comme nous revendiquons le rétablissement des CHSCT dans leur forme initiale. Ces réformes n'ont été guidées que par un mépris sans nom envers les Organisations Syndicales et traduisent l'aversion de leurs instigateurs pour le dialogue social, le paritarisme et la pratique contractuelle.

Ils exècrent par-dessus tout la démocratie sociale et feignent ensuite cyniquement de déplorer un manque d'engagement des salariés et un déficit de représentativité de leurs Organisations Syndicales.

A quelques jours de l'élection, nous rappelons notre refus de toutes suppressions de postes dans la Fonction Publique, le maintien de nos missions et les moyens humains et budgétaires nous permettant de les remplir. Comme on a pu le constater avec une acuité particulière au cours de ces trois ou quatre dernières années, une Fonction Publique forte au service des citoyens est garante de cohésion sociale et, dans les pires moments, est parfois un des piliers de notre république et le dernier rempart face aux obscurantismes.

Il ne suffit pas de se lamenter à chaque crise que le monde et notre pays traversent sur la situation lamentable de notre système de santé ou la nécessité de défendre l'école républicaine ou les forces de sécurité et de défense, encore faut-il mener une politique cohérente et volontariste qui ne soit pas guidée uniquement par des intérêts comptables et dictée par des dogmes anti Fonction Publique considérant les effectifs d'agents publics comme de simples variables d'ajustement des politiques budgétaires.

Remplir nos missions, cela passe par une politique de recrutements sur tous les statuts correspondant au panel de nos métiers au sein de nos établissements. Même s'il est vrai que la LPM actuelle permet le recrutement de plus de 4 500 Personnels Civils - alors qu'il en faudrait deux ou trois fois plus pour réparer les dégâts de la RGPP - force est de constater que des efforts considérables restent à produire pour améliorer l'attractivité pour notre ministère.

Au-delà des rémunérations et des effectifs, il est un fait que les réorganisations permanentes, les conditions de travail qui se dégradent et le manque de visibilité sur le déroulement de carrière et les parcours professionnels peuvent expliquer les difficultés que nous rencontrons dans certains métiers et certaines régions.

Être capable de bâtir de vrais parcours professionnels, gage de recrutements de qualité, nécessite d'agir sur des leviers tels qu'une véritable revue des postes et des compétences ou le renforcement de moyens alloués au réseau des conseillers carrières.

On a déjà évoqué une politique du logement efficiente pour les jeunes agents, peut-être est-il temps de la mettre en œuvre afin de faciliter l'accès à l'emploi dans notre ministère. A ce propos, **Force Ouvrière** avait réclamé lors du dernier CTM une réunion entre la DPMA et les Organisations Syndicales sur ce sujet et plus largement sur le projet CEGELOG. A ce jour, aucune réunion n'a été programmée. Peut-être le DPMA a-t-il perdu le chemin du dialogue social, ce qui serait un comble pour un ancien conseiller social de la Ministre.

Les agents de la Fonction Publique et bien sûr ceux de notre ministère méritent une autre attention que des taux d'avancement qui régressent d'année en année et un point d'indice gelé depuis 11 ans.

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com



Il est à craindre que les prix continuent d'augmenter et que les difficultés des plus fragiles d'entre nous s'aggravent dans les mois qui viennent.

C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation générale des traitements et rémunérations, tant pour les personnels fonctionnaires que les ouvriers de l'Etat et les contractuels.

Pour **Force Ouvrière**, l'augmentation du pouvoir d'achat passe en premier lieu par celle des salaires, mais il est également nécessaire de revaloriser certaines primes et indemnités et de revoir certaines dispositions comme par exemple la prise en charge des frais de déplacement qui n'a pas été revalorisée depuis de nombreuses années. On peut aussi mettre un terme à certaines disparités, comme par exemple la prise en charge au forfait kilométrique pour les Personnels Militaires et sur la base de la SCNF 2^e classe pour les Personnels Civils. On ne vous demande pas de niveler par le bas, mais d'appliquer les mêmes règles quand elles sont favorables aux agents.

Pour en venir aux sujets plus spécifiques aux Personnels Civils du ministère des Armées et à l'ordre du jour de ce CTM, je commencerai par aborder le point relatif aux élections de fin d'année.

Vous l'aurez compris à travers mes propos, et vous ne découvrirez pas nos positions en la matière, **Force Ouvrière** n'a pas souhaité, et a même combattu les dispositions qui ont conduit, qu'on le veuille ou non, à la situation actuelle. La loi de 2008, les accords de Bercy, la loi de 2010, portaient déjà les germes de ce qui est mis en place par la Loi de Transformation de la Fonction Publique. Nous ne sommes pas plus favorables à la création des Comités Sociaux d'Administration que nous ne l'étions des Comités Techniques, et nous sommes totalement opposés à la suppression des CHSCT remplacés par des Formations Spécialisées qui n'ont pour seul but que de réduire le nombre d'instances et, par voie de conséquences, de nos mandants.

Nous soulignons néanmoins la volonté de la DRH-MD et de la sous-direction SRP d'avoir œuvré pour qu'un nombre significatif de Formations Spécialisées perdurent face aux risques particuliers que connaissent nos établissements.

Même si nous n'avons pas souhaité ces réformes de la représentativité qui n'ont prouvé ni leur intérêt ni leur efficacité, les élections auront lieu et nous entendons bien tout mettre en œuvre pour démontrer aux agents que les Organisations Syndicales et leurs représentants ont un rôle encore plus crucial à jouer pour les soutenir au quotidien dans un contexte de relation sociale où les garde-fous seront moins nombreux.

Cette année, le scrutin se déroulera par vote électronique, avec les craintes et les inquiétudes que cette révolution suscite. Nous soulignons là aussi le travail effectué par l'équipe de la DRH-MD en charge du dossier, même si nous avons parfois le sentiment qu'ils et elles sont débordé-e-s par la charge de travail induite. Nous serons particulièrement attentifs à la participation des agents à ce scrutin et demandons d'ores et déjà qu'un bilan soit tiré après les élections des difficultés rencontrées et des conséquences en matière de participation en cas de baisse de celle-ci.

Madame la Secrétaire Générale, cela fait plusieurs années que notre Organisation, en fait depuis que la RGPP a démantelé la filière, intervient et alerte sur la dégradation de la RH de proximité qui est devenue le parent pauvre de notre ministère. Cela fait des années qu'on nous répond qu'une réflexion est en cours, sans que le dossier ait avancé d'un millimètre.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com



DECLARATION LIMITAIRE

Alors que l'on peut affirmer sans risque de se tromper que les armées envisagent fortement de réinternaliser la gestion RH des personnels militaires, il est aujourd'hui plus qu'urgent d'ouvrir ce chantier avec les Organisations Syndicales.

La RH ne peut pas reposer sur les seuls CMG, pas plus que la dématérialisation ne peut remplacer une véritable RH de proximité.

Si rien n'est fait en la matière, si la perte de confiance entre les agents et leur administration s'aggrave, alors la pression sur les gestionnaires s'accroîtra, la déception chez les agents ira croissante, et vous aurez en effet besoin de médiateurs. Nous ne voudrions pas que la réforme de la filière RH et de la RH de proximité soit vécue comme une énième transformation pour le SCA, comme la réforme de trop dans un service où on a parfois l'impression qu'il a été créé d'abord pour rendre des postes.

Si j'ai évoqué et insisté sur la considération envers les Personnels Civils depuis le début de mon propos, c'est bien parce que certains agents considèrent à juste titre que l'administration ne leur accorde pas la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre, a fortiori au regard de leur engagement et de leur implication sans faille au service de la mission. C'est particulièrement vrai pour les agents du Service de Santé des Armées, confrontés depuis de nombreuses années à des réorganisations difficiles et qui se sont investis sans compter dans la gestion de la crise COVID.

L'application des dispositions du SEGUR de la Santé à l'ensemble de ces personnels restent une revendication majeure de notre Fédération. Le blocage quasi idéologique dont vous faites montre dans ce dossier, au-delà de l'aspect pécuniaire pour les intéressés, aura des conséquences sur les recrutements et la mobilité au sein du Service de Santé des Armées. Vous mettez en œuvre une politique de restriction budgétaire néfaste aux intérêts de l'employeur comme de celui des agents.

Lorsque l'on évoque à plusieurs reprises la situation des agents au regard de leur carrière, leur salaire, leur gestion, leurs conditions de travail, on ne peut pas ne pas évoquer la situation de la chaîne sociale et des travailleurs sociaux qui y œuvrent au service des Personnels Militaires comme Civils. Alors que tout un chacun reconnaît l'importance de la chaîne sociale au sein de notre ministère, force est de constater que les travailleurs de la chaîne sociale ne bénéficient pas des mêmes dispositions que l'ensemble des agents à niveaux et responsabilités équivalents.

C'est pourquoi **Force Ouvrière** revendique, entre autres, un resclage de l'IFSE, tant pour les assistants et assistantes de service social que pour les conseillers et conseillères techniques.

Madame la Secrétaire Générale, des négociations vont s'ouvrir dans notre ministère sur la Protection Sociale Complémentaire dans le cadre des accords majoritaires. Nous souhaitons que ces négociations se passent dans les mêmes conditions et le même sens du respect mutuel et du dialogue social qui ont prévalu lors des négociations relatives à l'accord sur le télétravail.

Je ne terminerai pas mon propos sans évoquer la situation des ouvriers de l'Etat et des personnels contractuels.

Pour notre Organisation, il est nécessaire de rouvrir le chantier des Chefs d'équipe, tant sur le plan de la reconnaissance des qualifications et métiers, que sur l'avancement, les travaux insalubres, les jurys d'essai et d'embauches, voire les habilitations à occuper certaines fonctions



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Nous profitons également de ce CTM pour vous demander de clarifier la position de l'administration sur l'augmentation de la prime de rendement. Pour **Force Ouvrière**, si la moyenne passe à 17%, chaque ouvrier de l'Etat doit voir sa prime de rendement augmenter de 1%.

C'était l'esprit de la négociation sur les mesures catégorielles en 2017, et non l'esprit malsain de certains employeurs qui envisagent déjà de moduler cette augmentation, ce qui permettrait d'octroyer à certains 2 ou 3%, voire plus, et rien pour d'autres. Il est hors de question de laisser certains « arroser » leurs petits copains grâce à une mesure qu'ils ont rejetée à l'époque.

Nous ne pouvons taire ici les inquiétudes grandissantes des personnels contractuels, notamment en ce qui concerne leur gestion par l'administration. Il est en l'occurrence paradoxal de vouloir recruter de plus en plus de contractuels et ne pas augmenter dans le même temps les effectifs dédiés à leur gestion au niveau central.

Enfin, j'évoquerai une situation qui nous semble pour le moins discriminatoire et qui rejoint nos préoccupations en matière d'attractivité. En effet, les apprentis en poste à l'Île Longue et à Lanvéoc-Poulmic ne bénéficient pas de l'indemnité liée aux difficultés d'accès sur ces sites. **Force Ouvrière** vous demande de remédier à cette inégalité.

Je vous remercie de votre attention.

Paris, le 28 mars 2022



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com



DECLARATION LIMITAIRE